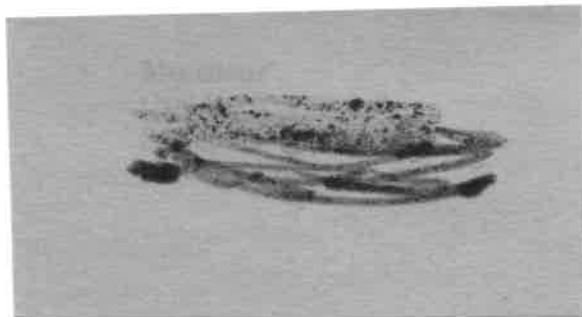




N/réf. : BER/10.03



Crans, le 28 février 2023

## Demande LInfo – activités de la Municipalité

---

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 23 février 2024 et répondons comme suit :

### **1. Ordre du jour des deux dernières séances de la Municipalité en 2023**

Nous vous mettons dessous les sujets présentés à la Municipalité pour décision lors de ces deux séances :

#### **39<sup>ème</sup> séance de Municipalité – 4 décembre 2023**

Décisions Par dicastère

Projet de convention - xxx

Naturalisation – Décision finale après avis clôture cantonal

Bourse – Validation paiements

xxxx SA – demande de procédé de réclame

Demande d'occupation du rond-point des Landes pour l'organisation d'une bourse d'échange

Préavis 24/24 – Demande d'un crédit de CHF 194'580 (TTC) pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry

#### **40<sup>ème</sup> séance de Municipalité – 11 décembre 2023**

Décisions Par dicastère

xxxx – Modification ouvertures au RDC – enquête compl.

xxxx – Constr. terrain pétanque en zone de verdure – refus remise en état

xxxx - Parking

xxxx SA – demande de procédé de réclame

Bourse – Validation paiements

Bourse – Boucllement du préavis N°12 du 27 juin 2022 – Arrêts de bus

Demandes abattage d'arbres xxx

. / .

## 2. Décisions prises le 19 janvier 2024 :

- **xxxx - Agrandissement du bâtiment existant par la démolition d'un garage et l'ajout d'un appartement**  
CAMAC xxx Parcelle No xxx Adresse xxx  
Enquête close le 28 décembre 2023, sans remarque, ni opposition.  
La Municipalité décide de :
  - Faire établir le permis
  - Encaisser les frais et les taxes
  - Délivrer le permis de construire
- **xxxx - Rénovation et isolation de la toiture**  
CAMAC xxx Parcelle xxx No xxx Adresse xxx  
Demande du 11 janvier 2024 de la famille xxx pour la rénovation du toit et l'isolation qui rehaussera le toit de 10 cm.  
La Municipalité décide de valider les travaux de rénovation selon l'art. 68a et demander confirmation à M. xxxx que le grenier ne contient pas d'amiante.
- **xxxx - Pose d'une pergola bioclimatique**  
CAMAC xxx Parcelle xxx No xxx Adresse xxx  
La Municipalité décide de soumettre le projet à l'enquête publique.
- **xxxx - Demande abattage d'arbre - principe sur la taxe de compensation**  
CAMAC xxx Parcelle xxx No xxx Adresse xxx  
La décision est reportée à une prochaine séance, soit après avoir entendu les raisons invoquées par les xxxx pour l'abattage de l'arbre. Une rencontre sera organisée par xxxx
- **xxxx - Validation convention**  
La décision est reportée à une prochaine séance, après modification de la convention.
- **SDIS Nyon-Dôle - Révision des statuts**  
La Municipalité décide de valider le texte des articles 10, 12, 21 et 28.
- **Bourse - Validation des paiements**  
La Municipalité valide les divers paiements effectués par la Bourse durant la semaine du 15 au 19 janvier 2024 :  
PostFinance SA Chf 106'881.30 valeur au 19.01.2024 (factures fournisseurs 2023).
- **Don - xxxx**  
La Municipalité décide de faire un don de CHF 1'000.- à xxxx pour le parrainage de deux ruches sur le territoire de Crans, contre 10 kg de miel.
- **Taxe déchets habitants - Résidences secondaires**  
La Municipalité décide de se conformer strictement au règlement ; la taxe déchets pour les habitants en résidence principale et en résidence secondaire est identique, soit pour 2024, à CHF 80.-.

### 3. Décisions prises le 26 janvier 2024 :

- **Bus ligne 811 - Municipalité de Coppet**

La Municipalité décide de demander à la Municipalité de Coppet que le calcul du versement soit effectué selon une clé de répartition au prorata de la population des Communes concernées.

- **Dons**

La Municipalité octroie un don unique de CHF 1'000.- à xxxx, en tant qu'organisateur du Giron des musiques.

- **Préavis 24/24 – Forêt protectrice – Préavis No 24/24 concernant la demande a posteriori d'un crédit de CHF 194'100 (TTC) intégralement remboursable par le canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry.**

La Municipalité adopte le préavis No 24/24 et décide de le présenter lors de la séance du Conseil communal du 26 février 2024.

- **Convention - xxx**

La Municipalité valide la convention avec xxx (version révisée), telle que proposée.

- **Bourse - Validation des paiements**

La Municipalité valide les divers paiements effectués par la Bourse communale, durant la semaine du 22 au 26 janvier 2024 :

PostFinance SA Chf 8'204.95 valeur au 26.01.2024 (factures fournisseurs 2024)

PostFinance SA Chf 5'232.85 valeur au 25.01.2024 (factures fournisseurs 2023)

- **xxxx - demande d'abattage d'arbre**

Parcelle No xxx - Adresse xxx

La Municipalité décide d'autoriser l'abattage immédiat, puisque l'arbre est mort et source de danger.

- **Litige xxxx/xxxx**

Parcelle No xxx - Adresse xxx

La Municipalité mandate Me B. Bovay, avocat, pour la défendre dans le cadre de cette affaire.

- **xxxx - Port communal - transfert place**

La Municipalité décide de :

ne pas s'opposer à la transaction ;

d'autoriser xxxx à reprendre la place No 88 ;

de mettre ce dernier emplacement gratuitement à disposition de xxxx.

- **Agenda**

La Municipalité décide de :

***Jours fériés - Organisation séances***

***JE 9 mai 2024 Ascension (férié)***

fermer les services communaux le VE 10 mai 2024.

Le pont peut être pris sur les vacances ou en heures supplémentaires ;

Un service de piquet sera organisé par le Service de voirie.

***LU 6 et LU 13 mai 2024 Séance de Municipalité***

annuler la séance du 6 mai 2024, avec décision par courriel en cas d'urgence ; en raison des jours fériés, le Greffe dispose de trop peu de temps entre les séances pour gérer le procès-verbal et l'ordre du jour.

La séance du LU 13 mai 2024 est maintenue (réception des nouveaux citoyens - ci-après)

LU 20 mai 2024 Lundi de Pentecôte (férié)

annuler la séance du LU 20 mai 2024, avec décision par courriel en cas d'urgence.

Rencontre des nouveaux citoyens

tenir la traditionnelle rencontre, le LU 13 mai 2024, à 18h.00, dans le Centre communal, suivie d'un apéritif dînatoire.

***Réunion des Autorités et du personnel communal***

Apéritif du printemps

inviter la Municipalité et l'ensemble du personnel communal, pour le regroupement les anniversaires de printemps, le ME 20 mars 2004, à 11h30.

Repas des Autorités et du personnel (avec familles)

inviter la Municipalité et l'ensemble du personnel communal le VE 23 août 2024, à 18h00 (apéritif et 19h00 (repas), à la salle communale (offrant ainsi une solution de repli en cas de mauvais temps).

**4. Publication de PV décisionnels**

La Municipalité ne publie pas de PV décisionnels. Un rapport sur l'activité de la Municipalité se trouve dans le rapport de gestion annuel, disponible sur le site internet de la commune. Les informations ci-dessus ont été établies pour répondre à votre demande.

En souhaitant ainsi répondre à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Robert Middleton

Roland Bersier

